

Brigadier E. A. C. Amy, 48; Brigadier W. A. Milroy, 46; Brigadier W. K. Lye, 48; Brigadier suppléant L. F. Trudeau, 52; Brigadier suppléant J. W. B. Barr, 50; Brigadier suppléant H. Tellier, 48; Brigadier suppléant E. M. D. Leslie, 48; Brigadier suppléant E. C. Cowan, 45; Brigadier suppléant B. J. Guimond, 45; Brigadier suppléant S. C. Waters, 46; Maréchal de l'air E. M. Reyno, 49; Maréchal de l'air F. R. Sharp, 51; Vice-maréchal de l'air F. W. Ball, 50; Vice-maréchal de l'air F. S. Carpenter, 52; Vice-maréchal de l'air R. C. Stovel, 45; Vice-maréchal de l'air M. E. Polard, 46; Vice-maréchal de l'air R. J. Lane, 46; Commodore de l'air J. K. F. MacDonald, 49; Commodore de l'air R. A. Gordon, 48; Commodore de l'air E. D. Armour, 50; Commodore de l'air W. K. Carr, 43; Commodore de l'air D. B. Biggs, 44; Commodore de l'air G. J. J. Edwards, 44; Commodore de l'air E. S. Light, 52; Commodore de l'air W. J. Grant, 48; Commodore de l'air C. H. A. Thompson, 45; Commodore de l'air suppléant D. W. Goos, 44; Commodore de l'air suppléant R. P. St. John, 40.

5. \$811,011 environ.

OFFICIERS SUPÉRIEURS EN ACTIVITÉ DE SERVICE

Question n° 1891—M. Forrestall:

Combien d'officiers du grade de commodore de la Marine et d'officiers des autres armes ayant un grade équivalent, par arme, étaient en activité de service le 1^{er} janvier 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965 et 1966?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale):

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Marine	23	19	21	23	24	22	20
Armée	36	36	35	40	40	37	34
Aviation	34	37	37	33	33	31	31
	93	92	93	96	97	90	85

PHASES DE L'UNIFICATION DES TROIS ARMES

Question n° 1892—M. Forrestall:

1. Quelles mesures a-t-on déjà prises en vue de l'unification des trois armes?

2. En vertu de quelle autorité ces modifications ont-elles été apportées?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1. On a procédé à l'intégration des forces armées du Canada sous l'autorité d'un seul état-major et d'un seul chef d'état-major de la Défense.

2. En vertu du projet de loi C-90 adopté en 1964.

LES UNIFORMES DES FORCES ARMÉES

Question n° 1893—M. Forrestall:

1. Quel est le coût global d'une distribution de nouveaux uniformes aux membres des Forces armées?

[L'hon. M. Hellyer.]

2. Quelle est la valeur en argent du stock courant d'uniformes militaires qui se trouve dans les magasins militaires?

3. Comment disposera-t-on de ce stock?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1. La tunique et le pantalon d'un uniforme coûtent \$40. Une nouvelle distribution à chacun des sous-officiers brevetés de 2^e classe et des militaires de grade inférieur des forces régulières exigerait environ 86,000 uniformes et coûterait \$3,440,000.

2. La valeur en argent des tuniques et pantalons d'uniformes, mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus, qui sont actuellement en stock, est de \$7,000,000 environ.

3. On continuera d'utiliser le stock existant selon les besoins.

LES DÉPENSES DES FORCES ARMÉES EN CAPITAL D'EXPLOITATION

Question n° 1895—M. Forrestall:

Quel est le pourcentage du montant prévu pour le capital d'exploitation des Forces armées pour les années 1966-1967 et 1967-1968 dans le budget du ministère de la Défense?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1966-1967, 17.1 p. 100.

1967-1968, ce pourcentage pourra être déterminé lorsque les prévisions budgétaires de 1967-1968 seront déposées.

LES DÉPENSES DE LA MARINE EN CAPITAL D'EXPLOITATION

Question n° 1896—M. Forrestall:

1. Quel pourcentage du budget de la Marine a été affecté au capital d'exploitation pendant les années 1960-1961, 1961-1962, 1962-1963, 1963-1964, 1964-1965, 1965-1966 et 1966-1967?

2. Quel pourcentage a été prévu pour les années 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970 et 1970-1971?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1. 1960-1961, 15.9 p. 100; 1961-1962, 20.9 p. 100; 1962-1963, 21.8 p. 100; 1963-1964, 26.0 p. 100; 1964-1965, 24.1 p. 100; 1965-1966, 22.3 p. 100; 1966-1967, 28.5 p. 100 (montant estimatif).

2. Aucune prévision ne peut être faite avant que ne soient connues les décisions que prendra le gouvernement à l'égard du budget relatif aux années en question.

LE COMMANDEMENT DE LA RÉGION DES MARITIMES—PROBLÈMES RELATIFS AU MORAL

Question n° 1897—M. Forrestall:

1. Le ministre de la Défense nationale a-t-il été prévenu par voie ordinaire à un moment donné, au cours des années 1965 et 1966, par le commandant de la région des Maritimes, qu'il existait des problèmes au sujet du moral dans sa région navale?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures le ministre ou son personnel ont-ils prises à ce sujet?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1. Oui.